Questions orales

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député parle du fait que mon ministère a acheté du turbocombustible sur le marché international afin d'approvisionner les avions du ministère de la Défense nationale outre-mer. Le gallon américain sert de mesure sur le marché international.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: C'est pourquoi nous avons adopté cette norme, exclusivement sur le marché international. Je puis assurer au député que nous avons adopté le système métrique sur tous les marchés canadiens.

• (1450)

L'APPLICATION DU SYSTÈME IMPÉRIAL À LA VENTE DU CARRIERANT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Puisque son ministère a admis que certains carburants sont mesurés en gallons sur les marchés internationaux, le ministre lèvera-t-il toute interdiction contre la vente de carburant mesuré en gallons au Canada?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député aurait dû écouter ma première réponse. Je lui expliquerai en détail notre système d'approvisionnement. Lorsque nous faisons affaire avec des fournisseurs internationaux pour approvisionner nos bases militaires à l'étranger, nous utilisons le gallon américain comme mesure. Au Canada, bien entendu, toutes nos normes sont métriques.

LA CONSOMMATION

ON DEMANDE UNE MESURE PERMETTANT L'ACTION COLLECTIVE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) que je m'adresse. Hier, la Cour suprême du Canada a porté un coup bas aux consommateurs Canadiens en statuant contre l'action collective intentée par plus de 4,000 propriétaires de voitures «Firenza» défectueuses contre la société General Motors du Canada Ltée. Elle a en effet rejeté la plainte en déclarant:

 \dots il faudrait sans doute que notre Parlement adopte une mesure législative à cet égard ainsi qu'une procédure qui permettrait d'intenter des actions collectives.

Depuis le début des années 70, le gouvernement fédéral et le ministre en particulier promettent de modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions de façon à faciliter les actions collectives. Le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement va présenter les modifications voulues à la loi, afin que les consommateurs canadiens ne se fassent plus escroquer?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est évident que je souhaite, tout comme l'honorable député, que cette session du

Parlement se termine afin que nous puissions, lors d'une nouvelle session, envisager l'étude d'autres projets de loi, plus particulièrement les amendements à la loi sur la concurrence au Canada. Pour répondre d'une façon plus précise à la question de l'honorable député, je dirai qu'il est évident que, dans ce cas-là, puisqu'il s'agit de griefs à régler en vertu de la procédure civile, il est évident qu'il faudrait demander aux provinces d'amender leur loi provinciale afin de permettre des recours collectifs civils. Comme l'honorable député doit le savoir, une telle loi provinciale existe dans la province de Québec, mais malheureusement pas dans les autres provinces. J'espère que la décision de la Cour suprême inspirera les neuf autres provinces de façon à permettre à leurs citoyens d'avoir des recours civils collectifs comme cela est possible au Québec.

[Traduction]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES AVANTAGES POUR LA PETITE ENTREPRISE DES CHANGEMENTS APPORTÉS AU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Lumley). Il n'est pas sans savoir qu'en Colombie-Britannique le taux de chômage est excessif et que le nombre de faillites est supérieur à la moyenne nationale. Le gouvernement a lancé un mégaprojet, à savoir un projet charbonnier dans le nord-est et un projet portuaire à Prince-Rupert, mais les travailleurs et les chefs de petite entreprise canadiens ne peuvent généralement pas en profiter.

Je voudrais demander au ministre quelles garanties sont mises en place pour assurer qu'alors que le ministre des Transports consacre six milliards de dollars et son propre ministère quatre milliards de dollars à l'amélioration du réseau de transport dans l'Ouest, les petites entreprises canadiennes et leurs employés pourront profiter de cette manne. Le gouvernement a-t-il prévu des encouragements fiscaux? Le ministre discute-til avec ses collègues de la possibilité d'entrer en pourparlers avec les syndicats pour assurer que les travailleurs moyens obtiendront un emploi?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député soulève une très bonne question. Notre bureau des retombées industrielles et régionales a travaillé en étroite collaboration avec les représentants de mon collègue, le ministre des Transports au sujet des retombées industrielles pour l'ouest du Canada à la suite des changements apportés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je pourrais citer, entre autres, un contrat possible de 418 millions de dollars pour du matériel de signalisation et de communication qui est à l'heure actuelle importé par les chemins de fer, contrat qui offre d'excellentes possibilités à des entreprises de l'ouest du Canada. Nous allons essayer de tirer de cet immense contrat le plus de petits contrats possible, afin de nous assurer que les petites et les moyennes entreprises pourront soumissionner pour ces contrats.